

Le Fonds de Soutien à l'Innovation (FSI) du Crédit Agricole

Conférence du 02/11 sur les nouveaux outils de financement de
l'innovation pour les entreprises innovantes locales



- Dans le cadre du déploiement de sa politique de soutien à l'innovation, le Crédit Agricole a lancé son **Fonds de soutien à l'innovation en 2016**.
- L'objectif du fonds est **d'étendre et de développer par l'innovation les actions en faveur du développement économique des territoires de La Réunion et de Mayotte, de créer de la valeur ajoutée et des emplois productifs**.
- Ce fonds de dotation vient compléter la palette d'outils de financements disponibles pour les jeunes entreprises innovantes.
- Son organe de gouvernance est assuré par un Conseil d'Administration formé par deux collèges :
 - Le Collège des Fondateurs tous issus du Crédit Agricole
 - Le Collège des personnalités qualifiées composé de représentants experts issus du tissu économique réunionnais : HC Environnement, La Coopérative Vivea, Nexa et La Technopole de La Réunion.
- **La Technopole de la Réunion** fait partie intégrante du comité de sélection et assure l'un des guichets d'entrée avec la Caisse régionale.



Qui est éligible et comment candidater ?

- Destiné aux **créateurs innovants (lancement) et aux entreprises innovantes en phase d'amorçage (accélération)**, que ce soit une personne physique ou morale
- Dossier de demande sur [le site de la Caisse Régionale du Crédit Agricole](#) ou sur [le site Internet de la Technopole de La Réunion](#).

Le Fonds de Soutien à l'Innovation du Crédit Agricole, c'est quoi ?

Le « Fonds de Soutien à l'Innovation du Crédit Agricole Mutuel de La Réunion » (F3I) a pour vocation d'agir en faveur du développement de l'économie territoriale par la coopération.

Ce fonds de soutien a pour objectif de soutenir, sous formes de subventions, des projets de créateurs d'entreprises innovantes et de jeunes entreprises innovantes exerçant sur les territoires de compétence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de La Réunion.

Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'innovation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion et d'un partenariat avec la Technopole de La Réunion.

Qui peut en bénéficier ?

L'objectif du fonds est d'étendre et de développer par l'innovation les actions en faveur du développement économique des territoires de La Réunion et de Mayotte, de créer de la valeur ajoutée et des emplois productifs.

Dans le cadre de la phase de lancement ou d'accélération du projet, tout porteur de projets innovants, que ce soit une personne physique ou morale, est un bénéficiaire potentiel.

Comment candidater ?

Téléchargez votre dossier de demande sur le site de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel de La Réunion ou sur le site Internet de la Technopole de La Réunion.

[TÉLÉCHARGER LE DOSSIER DE CANDIDATURE](#)

Vous pouvez également le retirer à l'accueil de la Technopole de La Réunion.

VOUS RECHERCHEZ UN FINANCEMENT ?

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des aides à l'innovation proposées à La Réunion.

LANCLEMENT DU FONDS DE SOUTIEN À L'INNOVATION DU CRÉDIT AGRICOLE

Destiné aux créateurs innovants et aux entreprises innovantes en phase d'amorçage, il s'agit d'un financement sous 2 formes :

- Subvention d'investissement au seuil maximum fixé à 20 K€.
- Subvention de démarrage (Fonds de roulement) au seuil maximum fixé à 10 K€.

Il est doté d'une première enveloppe de 400 000 € répartie sur 4 ans. Son organe de gouvernance sera assuré par un Conseil d'Administration formé par deux collègues, le Collège des Fondateurs, tous issus du Crédit Agricole et le Collège des Personnalités Qualifiées composé de représentants experts issus du tissu économique réunionnais : HC ENVIRONNEMENT, la Coopérative VIVEA, NEXA et la Technopole de La Réunion. La Technopole fera donc partie du comité de sélection et assurera l'un des guichets d'entrée avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

[Télécharger le dossier de candidature ici](#)



- Le Fonds de Soutien à l'Innovation du Crédit Agricole est doté d'une première enveloppe de 400 000 € répartie sur 4 ans (2016 à 2019)
- **Un financement ventilé** sous 2 formes de subventions :

TYPE DE FINANCEMENT	Typologie d'investissements éligibles
Subvention d'investissement (maximum 20K€)	Matériels, Etudes, Maquette ...
Subvention de démarrage (maximum 10K€)	Frais de fonctionnement, Frais de location, Salaires, ...



- **Quel est le circuit de décision ?**
 - Réponse sous 1 mois par le guichet instructeur sur l'éligibilité du dossier
 - Pour les dossiers éligibles et complets, leur présentation est effectuée auprès du Conseil d'Administration dans un délai de 1 à 3 mois (selon la date de tenue), et selon afflux de dossiers déposés
- Vote du Conseil d'Administration transmis dans la quinzaine de la présentation par le Conseil
- **Quels sont les critères de décisions et les obligations ?**
 - Obligation de retour du bénéficiaire sur l'utilisation des fonds : fourniture des justificatifs de dépense (factures d'achat, de prestation, contrat de travail)



Quelques Critères de Sélection

INNOVATION : Type d'innovation (innovation de produit, service et usage, innovation technologique, innovation de modèles d'affaires /business model)

VALIDITE DU MODELE ECONOMIQUE

EQUIPE : Expertise, complémentarité compétences, ambition/conviction des porteurs

QUALITE DE PRESENTATION

CLARTE PRODUIT/SERVICE

MARCHE : Existence de clients, Différentiation produit/service, Mix-marketing adapté, Accès au marché

CANAL DE DISTRIBUTION : Existence, Accès

POTENTIEL DE CREATION D'EMPLOI

SECTEUR D'ACTIVITE

LES « + » : Capacité de substitution aux importations, Impact sur les conditions de vie des populations, Protection de l'environnement, Développement durable, Générateur d'activités connexes



Les Bénéficiaires du FSI

- Oenotropic
- Story Enjoy
- Bat K Run (doskalidos)
- Green Mascareignes
- Symbiotic
- Coccinelle
- Savonnerie de Bourbon
- Speed Intense Island
- Immersive Ways
- Ker Metis
- PsyApps
- All Over App (*Use by Now*)
- Tekfox
- Valobio
- Cawan Concept
- Fly R
- Isoserv

Soit 226 000 € déjà attribués



- qui se tourne de plus en plus vers les entreprises innovantes :
 - Fonds de Soutien à l'Innovation
 - Création du Village By CA de la Réunion (site Facebook, Linked In, ...)



- Des Offres dédiées aux Start-Up en cours de construction



Liens & Contacts

- Les sites internet :
 - Du Crédit Agricole
 - <https://www.ca-reunion.fr/fonds-soutien-innovation.html>
 - De la Technopole de la Réunion
 - <http://technopole-reunion.com/category/3-nos-missions/30-accompagnement-de-projets-innovants/>
- Les Correspondants :
 - Contact Technopole : Laurent GABORIAU, Responsable Réseaux - 0262 90 71 80
 - Crédit Agricole : Wilfrid CHANE HOONG, Animateur du Marché des Professionnels - 0262 40 85 04
- Une adresse mail : fsi@ca-reunion.fr



MERCI DE VOTRE ATTENTION 😊